

FORMATION

Préparation au Certificat de Préposé au Tir (CPT)

Option complémentaire 7

Chargement vrac utilisant de l'énergie

Durée de la formation

1 journée de formation en salle et 1 journée pour l'examen (8 heures).



Public concerné

Ensemble des salariés dont la fonction nécessite une connaissance sur la sécurité de la mise en œuvre des produits explosifs en milieu souterrain :

- Ouvriers mettant en œuvre les explosifs
- Agents de maîtrise s'assurant de la sécurité des tirs en travaux souterrains.
- Encadrants souhaitant acquérir des connaissances sur l'emploi des explosifs en travaux souterrains.

Pré requis

Être titulaire du Certificat de Préposé au Tir de base (CPT).

Depuis le décret no 2022-1328 du 17 octobre 2022 une autorisation individuelle préalable aux formations à l'emploi de produits explosifs délivré par le préfet du département du domicile est obligatoire pour suivre la formation.

Objectif de la formation

Assurer une formation de qualité pour permettre aux apprenants d'être admis avec succès aux épreuves de validation de l'option 7 chargement vrac avec du matériel utilisant de l'énergie conformément au référentiel de l'éducation nationale.

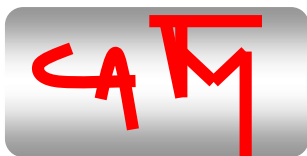
Arrêté du 26 mai 1997 portant création du certificat de préposé au tir.

Objectif pédagogique

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables d'utiliser en sécurité les matériels fabriquant de l'explosifs ou permettant leur mise en œuvre.

Contenu Conforme au référentiel Education National

- Connaître la réglementation, les agréments des installations mobiles et des produits explosifs
- Connaître les différents explosifs vrac
- Connaître les différentes façons de charger les explosifs avec de l'énergie
- Connaître les précautions d'utilisation.
- Connaître les précautions à prendre avant et après le tir.



CONSEIL ASSISTANCE EN TERRASSEMENT ET MINAGE



Mise à jour 2025

Evaluation

L'Evaluation des candidats se fait par une interrogation orale sur les sujets traités précédemment afin de vérifier les acquis puis par une étude de cas à la fin de la formation.

Examen

A la suite de la formation un examen est organisé par l'inspection Académique. L'examen comprend deux épreuves :

- Oral (questions techniques et sécurité) - EP1
- Mise en œuvre d'explosif -EP2



Moyens pédagogiques

Cours magistral : support de cours remis aux stagiaires en début de formation.

Echange et animation autour du retour d'expérience du formateur. (Vidéo...)

Handicap

Mise en place d'un aménagement spécifique à la demande.

Intervenants

- Formatrice : Sophie DUCLOS, ingénieur expert
- Responsable administratif et Référent Handicap : Laurent BOUSQUET

Coût et Financement

Pour la formation et l'inscription à l'examen :
600 € HT / stagiaire



Programmation

Planification sur demande d'une formation à partir de 6 candidats inscrits minimum.

➤ Délai 6 mois maximum.

**Réception préalable des dossiers d'inscription
1 mois avant le début de la formation.**

CATM : Organisme formateur agréé

Contacts :

Sophie DUCLOS Tél : 06.80.01.52.90

Courriel : sduclos@catm-ingenierie.fr

Laurent BOUSQUET Tél : 06.18.35.55.50

Courriel : lbousquet@catm-ingenierie.fr

CONSEIL ASSISTANCE EN TERRASSEMENT ET MINAGE

Siège Social : 7 Bis Impasse des mimosas, 34 990 JUVIGNAC

Numéro de déclaration d'activité : 91340685134

Page 2 sur 2

RCS Montpellier TI 450 071 196 -0031- Code APE 7112B- SIRET 450 071 196 00031